



	Mont de l'Eau Agglo	Délibération	Nomenclature Acte
	Conseil d'administration Séance du 17 décembre 2024	N° DEL-2024-12-10	N°7.1.2 – décision budgétaire
Objet : Budget Primitif 2025 – Budget Assainissement (SPANC)			

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 17 décembre, le Conseil d'administration de Mont de l'Eau Agglo, dûment convoqué le mardi 10 décembre 2024, s'est rassemblé dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président du Conseil d'administration

Étaient présents à la séance :

Étaient présents à la séance :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire
Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal
Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire
Madame Chantal PLANCHENault Conseillère Communautaire
Monsieur Alain BACHE Conseiller Communautaire
Monsieur Bernard KRZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire
Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire
Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire
Monsieur Dominique CLAVE Vice-Président du Conseil Communautaire
Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire
Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal
Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert
Madame Dixna BOULEGUE Membre expert
Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert
Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert
Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Joël BONNET Vice-Président du Conseil Communautaire donne procuration à Monsieur Bernard KRZYNSKI,
Madame Nathalie BOIARDI Membre du bureau Communautaire, donne procuration à Monsieur DASTUGUE,

Excusés :

Monsieur Claude COUMAT Membre du bureau Communautaire
Madame Catherine PICQUET Conseillère Communautaire
Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire

LA SÉANCE EST OUVERTE


Objet : Budget Primitif 2025 – Budget Assainissement (SPANC)
Rapporteur : Monsieur Bernard KRUYNSKI

Chapitre	Intitulé	ancien Budget Annuel 2024	PROPOSITION BP 2025
011	Charges à caractère général	100,00	100,00
012	Charges de personnel	17 000,00	17 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 900,00	2 900,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 000,00	20 000,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,33	0,00
	TOTAL DES DEPENSES	20 000,33	20 000,00

Chapitre	Intitulé	ancien Budget Annuel 2024	PROPOSITION BP 2025
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 000,33	20 000,00
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 000,33	20 000,00
	TOTAL DES RECETTES	20 000,33	20 000,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération DEL-24-10-5 du conseil d'administration du 10 octobre 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Vu le Budget Primitif 2025 du budget Assainissement (SPANC) ;

Après avoir entendu son rapporteur,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour: 16

Contre: 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement (SPANC) ainsi que ses annexes.

Article 2 : Autorise Monsieur le Directeur, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 18 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Charles DAYOT,

Président du conseil d'administration

de Mont de Eau Agglo



(Handwritten signature in blue ink)